

Le SLBC renouvelle sa confiance à Jean Philipp, réélu président

Publié le lundi 19 juin 2017 17:02

SYNDICAT Biologiste infos



Crédit photo : SLBC

Le SLBC, Syndicat des laboratoires de biologie clinique, doté de 700 adhérents, vient d'élire son nouveau conseil d'administration. Celui-ci a renouvelé sa confiance à Jean Philipp, en le renommant président du syndicat.

Dans le cadre de cette élection, le SLBC a rappelé, dans un communiqué, ses principaux objectifs :

Le SLBC compte poursuivre sa défense du secteur libéral et de l'indépendance professionnelle du biologiste. Pour le syndicat, « *Le biologiste doit rester avant tout un professionnel médical et s'inscrire dans la chaîne des soins, tant auprès du patient que du médecin traitant.* » Mais dans le cadre de la mutation en cours du système de santé, il craint que la biologie libérale ne soit « *menacée* ».

Nécessaire maîtrise des comptes de la santé

Le SLBC s'engage à respecter un accord triennal limitant à + 0,25 % l'augmentation annuelle de l'enveloppe en matière de biologie médicale, alors que les volumes augmentent (progrès technologiques, actes innovants, vieillissement de la population, pathologies chroniques).

Primauté donnée au secteur public

Concernant le budget de la santé, pour le SLBC, « *il faut réduire le poids de l'hospitalisation dans les dépenses de santé.* » Selon le syndicat, les ARS considèrent d'ailleurs que « *la biologie médicale hospitalière est impactée par la restructuration de la biologie médicale privée et doit définir une stratégie d'ouverture de leur laboratoires vers l'extérieur* ».

Financiarisation » de la profession

L'article L. 6.222-6 de la loi sur la biologie stipule que « *sur chacun des sites, un biologiste du laboratoire doit être en mesure de répondre aux*

besoins du site et, le cas échéant, d'intervenir dans des délais compatibles avec les impératifs de sécurité des patients. Pour assurer le respect de cette obligation, le laboratoire doit comporter un nombre de biologistes au moins égal au nombre de sites qu'il a créés » Le SLBC demande « que pour la biologie, le ministère nous confirme son souci de la santé publique et, à ce titre, le respect et le maintien de cet article L 6.222-6, afin d'assurer le rôle majeur du biologiste dans la phase pré et post analytique en tant que biologiste médical, rôle confirmé au niveau européen. Nous demandons que sur le terrain, toutes les ARS fassent en sorte que la loi soit respectée partout, cela fait partie de leur mission. »

Règlementation excessive

Dans la réglementation actuellement imposée, le SLBC souhaite revoir la définition des territoires, de santé, la création des « zonages » et leur harmonisation.

Il juge aussi nécessaire de redéfinir certains critères de l'accréditation, tels que « *son coût, le bien fondé du 100 % d'examens accrédités, et les conditions de création d'un laboratoire.* »

Le SLBC s'est donné pour mission, « *l'impérieuse nécessité de protéger le patient qui sera toujours au coeur de ses préoccupations. L'offre de soin libéral, de proximité, accessible à tous sera toujours son objectif.* »

La rédaction